

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE RÉCEPTION VILLEREST (42)



OPÉRATION

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE VILLEREST
Lieu : VILLEREST (42)
Montant des travaux (HT) : 2 000 570 €
SDP : 839 m²

EQUIPE PROJET

Mandataire : Gaëlle MAINGUE (programmiste)
Bureaux d'études : ARCEA / TERRE ECO

Equipe MOE : KEOPS

MISSION TERRE ECO

AMO Qualité Environnementale du Bâtiment

- Réalisation du programme environnemental
- Assistance au choix du maître d'œuvre
- Suivi de la conception et de la réalisation

RÉALISATION

Début de la mission : octobre 2016
Fin de la mission : 2018
Phasage des travaux : mars 2018 - décembre 2018

DONNÉES PROGRAMMATIQUES

La commune de VILLEREST (42) a souhaité se doter d'une salle de réception sur le secteur de la Plage situé en bordure de la retenue artificielle (Lac de Villerest). Cet équipement a vocation à accueillir des manifestations organisées par la commune mais également des événements associatifs et familiaux. L'opération concerne la construction de la salle de réception, ainsi que les aménagements des abords du bâtiment et du parking

SPÉCIFICITÉS DU PROJET

- Hors champs d'application de la réglementation thermique en vigueur (RT2012)
- Cadre paysager exceptionnel nécessitant une grande qualité d'intégration de l'opération dans le site et un respect de la biodiversité présente
- Gestion sensible des eaux pluviales et des risques de pollution associés
- Prise en compte du caractère intermittent et massif de l'occupation du bâtiment

APPROCHE ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

- Réalisation d'une analyse environnementale de site
- Identification des ambitions environnementales attendues pour le projet en lien avec l'équipe municipale
- Qualification des besoins avec le personnel d'exploitation
- Rédaction du programme environnemental et énergétique
- Elaboration du tableau de bord environnemental de suivi
- Assistance au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Suivi de conception en phases APS, APD et PRO/DCE

OBJECTIFS DU PROJET

- Niveau de performance au moins équivalent à celui de la RT2012 (par méthode de calcul TH-CE 2005)
- Qualité d'usage, confort et qualité sanitaire des espaces
- Facilité d'exploitation et approche en coût global de l'opération
- Prise en compte des risques de nuisances acoustiques et visuelles pour les riverains
- Respect de l'environnement (intégration paysagère, biodiversité, gestion alternative des eaux pluviales, chantier propre)